

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC « PARALLÉLISÉE » (par voie électronique)

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES BASE PRINCIPALE DU LEVANT

- COMMUNE DE HYÈRES -

Par arrêté préfectoral DDTM/SUAJ/BCAC n°2026-07 du 26 juin 2026, le préfet du Var a prescrit et organisé une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) relative à la demande d'autorisation environnementale unique, au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement dans le cadre du projet d'implantation d'une station d'épuration et la réfection d'un émissaire de rejet sur la base principale du Levant sur la ville de Hyères

Contexte du projet

Les infrastructures du système d'assainissement existant sur la base du Levant datent d'une cinquantaine d'années (dispositifs d'assainissement non-collectifs, réseaux eau usée (EU) et eau pluviale (EP), regards, chasses, etc.) et la base principale n'est pas équipée d'une station de traitement des eaux usées : celles-ci sont directement rejetées en mer par l'intermédiaire d'un émissaire en mer (d'environ 280 mètres à 33 mètres de profondeur).

De plus, bien que le réseau de collecte et de transfert de la base soit réputé séparatif, les diagnostics menés en phase amont du projet ont mis en évidence de mauvais branchements. Le réseau présente des dysfonctionnements qui impactent fortement la qualité et les volumes d'eau usée à traiter par le futur système d'assainissement à créer (casses, défaut d'étanchéité, intrusions de racines, obstructions, mauvais branchements...).

Enfin, l'émissaire présente lui aussi des défauts majeurs ne garantissant pas la bonne évacuation des eaux pluviales et usées dans le milieu marin.

Dans ce contexte, le Ministère des armées a fait le choix d'entreprendre un vaste programme de travaux permettant de garantir la mise en conformité du système d'assainissement collectif et réseau pluvial de la base du Levant.

Modalités de consultation et de participation

Messieurs Olivier LUC, commissaire enquêteur titulaire et Christian MICHEL, commissaire enquêteur suppléant ont été désignés pour conduire cette consultation du public, laquelle :

- se déroulera pendant trois mois :
du jeudi 23 juillet à 00h00 au vendredi 23 octobre 2026, 24h00 inclus.
- se tiendra dans les locaux de la mairie de la ville d'Hyères à l'adresse suivante :

Lieu et siège de la consultation du public à la mairie de la ville de Hyères	Ouverture	
	Jours	Heures
Salle du 1^{er} étage - Mairie principale 12, avenue Joseph Clotis BP 709 83 412 HYÈRES CEDEX	Du lundi au vendredi	De 08h30 à 17h30

Deux réunions publiques seront organisées comme suit :

Les réunions publiques	Date	Heure	Lieux
1 ^{ère} réunion publique	Le lundi 24 août 2026	17h00	Salle Porquerolles à l'Espace nautique – avenue du Docteur Robin, Port Saint-Pierre 83 400 HYÈRES
2 ^e réunion publique	Le mardi 6 octobre 2026	17h00	Salle Porquerolles à l'Espace nautique – avenue du Docteur Robin, Port Saint-Pierre 83 400 HYÈRES

Pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier dudit projet est consultable :

1. sur le site internet des services de l'État dans le Var, du 1er jour de la consultation à 00h, au dernier jour de la consultation à 24h, à l'adresse suivante :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-parallelees>

2. sur le site internet dédié et choisi par le service d'infrastructure de la Défense Méditerranée (SID MED) : **<https://www.registre-dematerialise.fr/7469/>**

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations préférentiellement sur le site internet de consultation du dossier ou par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : **consultation-du-public-7469@registre-dematerialise.fr**

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet suivant : **<https://www.registre-dematerialise.fr/7469/>**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux lieux, jours et heures ci-dessous mentionnés :

Lieu des permanences : Mairie Hyères Salle du 1^{er} étage - Mairie principale 12, avenue Joseph Clotis BP 709 83 412 HYÈRES CEDEX	
Le jeudi 23 juillet 2026	de 09h00 à 12h00
Le mardi 8 septembre 2026	de 14h00 à 17h00
Le vendredi 23 octobre 2026	De 13h30 à 16h30

Les observations reçues par voie postale et/ou déposées en mairie de la ville d'Hyères seront transmises après numérisation, au commissaire enquêteur et à l'Établissement du service d'infrastructure de la Défense Méditerranée (SID MED) : qui se chargera de les intégrer sur le site dédié susvisé afin de les rendre consultable de tous.

Tout courriel ou lettre reçus en dehors de la période de la consultation du public ne sera pas pris en considération.

Le présent avis est affiché :

- en mairie principale de Hyères,
- en mairie annexe, espace nautique,
- sur le port Saint-Pierre de Hyères,
- sur le port Pothuau,
- sur la base principale du Levant,
- sur le site internet de la préfecture,
- dans la presse locale : [Var matin] [La Marseillaise].

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser l'autorisation

environnementale pour le projet d'implantation d'une station de traitement des eaux usées et la réfection d'un émissaire de rejet en mer sur la base principale du Levant sur la commune de Hyères, est la Direction des territoires, de l'Immobilier et de l'environnement du Ministère des armées, par voie d'arrêté ministériel.

La copie et les conclusions du rapport du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, sur rendez-vous, adressé à l'Établissement du service d'infrastructure de la Défense Méditerranée (SID MED), BCRM de Toulon – BP n°71 83 600 TOULON CEDEX 9, pendant une durée d'un an.